

que les paroles qu'ils m'auront chargés de prononcer... et si je commets des fautes, vous les commettriez ensemble... et les événements m'ordonnent de porter mon mandat... sur la borne... mes électeurs seront avec moi !

Vive Rochefort ! La séance est levée.

Dimanche. — On vient de lire le discours prononcé, samedi soir, par M. Henri Rochefort.

Voici le discours prononcé, dimanche, par le même candidat, dans deux réunions, rue Doudeauville et rue Jessaint :

Citoyens, je suis touché, je dirai même un peu surpris, de l'accueil sympathique que je reçois. J'ai peu fait jusqu'ici pour la cause républicaine (avertissement du commissaire)... démocratique. Et ce que je ferai... je le ferai toujours par vous... et avec vous... J'accepte le mandat impératif dans toute sa rigueur... Il faut qu'il n'y ait entre nous ni malentendu ni équivoque... Ma position, si mon nom sort de l'urne, est de lever aussitôt dans la circonscription une salle aussi vaste que possible, et d'y réunir une fois par semaine mes électeurs... Je ne porterai à la législature que les paroles que vous m'aurez chargés de prononcer... et si je commets des fautes, vous les commettriez ensemble... et les événements m'ordonnent de porter mon mandat... sur la borne... mes électeurs seront avec moi !

Vive Rochefort ! La séance est levée. — (Georges Froissard).

La Gazette des Tribunaux dans son rapport sur le projet de loi relatif à la détermination de la date de la rentrée des Chambres...

Lundi soir, vers onze heures, un grand nombre de personnes se réunirent au domicile de M. Rochefort...

En effet on a vu s'avancer une quarantaine d'hommes et de gamins... on blousait d'une voix fatiguée : **Vive Rochefort !** C'était l'avant-garde. Puis, derrière eux on a vu un fiacre et deux chevaux ; sur le siège, un homme était assis, à côté du cocher. Un homme en blouse et en casquette le suivait, un des chevaux par la bride et le dirigeait. Le fiacre était entouré d'hommes, en blouse qui criaient : **Vive Rochefort !** sur l'air des Lampons.

Cet étrange cortège s'est dirigé vers la rue Montmartre à l'angle de cette rue et du boulevard, des hommes en blouse se sont approchés de la portière du fiacre. Nous avons vu à ce moment M. Rochefort, tête nue, se pencher en dehors de la portière et échanger des poignées de main avec ces individus. La voiture, entourée et suivie de son escorte, a continué son chemin et s'est engagée dans la rue Montmartre. Là, les cris de : **Vive Rochefort !** sont devenus plus nombreux et plus violents. Aucun agent de la police ne s'est montré. On disait sur le boulevard, autour de nous, que M. Rochefort, en sortant d'une réunion à Belle ville, avait été entouré par un certain nombre d'électeurs qui avaient absolument voulu l'escorter et le ramener jusque chez lui. Le candidat a dû céder à des considérations de ce genre et se laisser conduire jusqu'à son domicile, au milieu de cris et de clameurs qui n'ont pas cessé depuis le boulevard du Temple.

CHRONIQUE LOCALE.

A la demande qui nous en est faite de divers côtés, nous publions in extenso le discours prononcé au meeting de Lille par M. Laurent, membre du Conseil général, président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Tourcoing.

Messieurs, Appelés à siéger au bureau comme représentant de la ville et des deux cantons de Tourcoing, je devrais vous faire un exposé de la situation industrielle de ma circonscription, mais après tout ce que vous avez entendu, cet exposé me paraît inutile.

Nous avons dans la ville et les environs de Tourcoing de nombreux établissements de filature et de tissage de lin, et M. Agache vous a suffisamment décrit la situation déplorable de cette branche des industries textiles ; nous avons d'importantes filatures de coton, et je pourrais je ajouter à tout ce que je viens de dire sur leur situation par M. de Dillencourt. Nous avons enfin notre industrie séculaire, l'industrie des laines, et comme pour cette partie prépondérante de nos affaires, nous avons pour principal client le marché de Roubaix, nous avons le contre-coup de tout ce que souffre notre voisin et nous avons, notre grande part dans ce long martyrologe dont M. Delfosse vous a présenté le lamentable tableau.

Je n'ai donc pas d'exposé particulier à vous présenter, mais puisque mon honorable collègue et ami M. St-Léger m'invite à prendre la parole et que vous voulez bien m'accorder votre bienveillante attention, je ne crois pas pouvoir mieux la justifier qu'en résumant tout ce qui vous a été dit, qu'en précisant la situation qui nous est faite, en vous en indiquant les causes et les remèdes.

La situation critique de nos industries textiles est un fait indéniable ; les démonstrations qui se produisent dans tous nos centres manufacturiers attestent hautement de l'étendue et de l'universalité des souffrances ; le mal est devenu si grand

que le gouvernement, dont les tendances économiques sont bien connues, s'est cru obligé d'envoyer dans les centres les plus importants pour procéder à une enquête, (rites) M. Ozennet, secrétaire général du ministère du commerce et de l'agriculture.

Cette situation critique bien avérée, quelle en est la véritable cause ? Pour nous, messieurs, qui suivons, chaque jour la marche des faits commerciaux, nous n'avons jamais hésité à dire que les traités de commerce et l'unique cause de nos misères, mais le gouvernement, auteur de ces traités, n'a jamais répondu à nos doléances que par des dénégations ou des faux-semblants.

Ainsi, quand nous réclamions en 1866, le ministre du Commerce nous répondait que la détermination des affaires était occasionnée par la situation politique de l'Europe. A la suite de la bataille de Sadowa, les grandes puissances mirent toutes un million d'hommes sous les armes ; on se croyait tous les jours à la veille d'une conflagration générale et l'on comprend l'influence de ces alarmes universelles sur la marche des affaires.

Quand nous avons renouvelé nos réclamations à la fin de 1867, le ministre a répondu que la chute des subsides agricoles pesait sur la classe ouvrière et que les industries textiles en recevaient l'inévitable contre-coup.

Mais aujourd'hui que nos souffrances continuent et s'aggravent, on ne peut nous répondre par les mêmes prétextes ; la situation politique de l'Europe ne donne plus lieu à des craintes de guerre prochaine ; la grande récolte des céréales de 1868 a permis à nos producteurs de faire de bonnes affaires ; la récolte de 1869, sans être aussi abondante que la précédente, a été cependant tout au moins permise d'espérer d'avoir les céréales, cette base de la nourriture, à un prix satisfaisant pour nous ; ajoutons que les départements viticoles ont fait cette année d'excellentes vendanges et qu'on ne saurait trop remercier la Providence de l'abondance de ses bienfaits dans les productions du sol. En temps ordinaire, nos affaires à produits manufacturiers auraient une grande activité et nous sommes forcés tous de constater que les affaires marchent de mal en pis et que pour beaucoup nous allons à une catastrophe. (Marques d'assentiment.)

Il y a donc une cause à ces souffrances, cause qui étend son action à l'Est, à l'Ouest, au Nord de la France, et cette cause vous la connaissez tous ; c'est le système économique introduit par les traités de commerce.

A ceux qui voudraient nous répondre par des dénégations, nous présenterions les états de douanes, et nous leur ferions voir le flot toujours croissant des importations étrangères ; nous les conduirions dans nos réunions commerciales qui ont lieu à la bourse, et nous leur ferions voir cette multitude d'agents, anglais, belges et allemands, qui offrent avec acharnement des produits similaires aux nôtres.

Il y a dans les états de douane des chiffres énormes ; témoin les chiffres écrasants des importations en tissus mélangés similaires aux produits de l'industrie roubaissienne ; mais si, à côté, il y a des chiffres qui ne paraissent pas excessifs, il ne faut pas oublier que pour les produits qu'on appelle classiques, ce n'est point par les chiffres des importations qu'on peut juger de la gravité de la concurrence.

On a souvent dit qu'il suffit d'un sac d'échantillon présenté par un commissionnaire sur le marché aux grains de Lille pour faire baisser l'hectolitre de blé de cinq francs ; il en est de même pour les produits des industries textiles ; l'introduction de quelques paquets de fil de lin, de quelques pièces de calicot suffit pour déterminer un cours, et nos produits nationaux sont toujours appelés à baisser pour être au niveau du cours des produits étrangers.

Les états de douane donnent aujourd'hui la preuve irrécusable que c'est l'introduction des produits étrangers qui cause toutes nos misères, et il n'y a plus un moyen de bonne foi, si ce n'est les quelques agents de la douane Saint-Simonienne, qui puisse aujourd'hui nous contredire quand nous affirmons que l'industrie française, devenue solidaire par les traités de commerce de toutes les industries européennes, succombe sous le poids de la concurrence qui lui est faite.

La cause de nos misères étant bien connue, le remède est facile à trouver. Ce remède, nous l'avons tous acclamé avec notre honorable président : c'est la dénonciation de la loi de commerce. (Applaudissements prolongés.) Il faut détruire, jusque dans sa racine, l'arbre qui a porté d'aussi mauvais fruits. Et ces traités, Messieurs, il faut les dénoncer, non seulement à cause de leurs résultats ; mais encore à cause de leur origine. (Nouveaux applaudissements.) Si vous connaissez tous les détails de la situation en Angleterre sur cette origine, vous en rendrez de haute comode Français. (Sensation.) Les traités de 1860 ont été faits sans nous, malgré nous (c'est vrai) au mépris des principes publics qui régissent les droits de la nation française.

Le gouvernement invoque toujours les principes de 1789 ; et que sont ces principes, si ce n'est l'intervention de la nation dans ses propres affaires, dans tous les actes de sa vie extérieure et de sa vie intérieure ? Eh bien la nation n'a point été consultée pour la conclusion du traité de commerce ; elle n'est point intervenue au contraire ; le Corps législatif et les pouvoirs publics ont été écartés. (Marques d'assentiment.)

Comment ces choses ont-elles pu se faire, me demandez-vous ? Ici je vais citer dans des explications très complètes les raisons qui vous ont été par les autres puissances.

Sous le gouvernement de la Restauration, de Louis-Philippe et de la République, nous eûmes à l'abri de ces coups d'États. (Applaudissements.) Alors les traités devaient être soumis à la sanction des Chambres, et cette sanction était une précieuse garantie, car il me souvient qu'à l'époque du premier traité avec la Belgique, lorsque Louis-Philippe, pour cadeau de nocces à son gendre le roi Léopold, ouvrit le marché français aux fils et aux toiles belges, la Chambre des députés vit nos représentants du Nord défendre avec talent et énergie les intérêts de nos contrées. (Applaudissements.) Ce détail, c'est que la Belgique ayant, après le traité, accordé à l'Allemagne les mêmes concessions de droits qu'elle nous avait accordées aux soieries et les vins, il y eut une indignation générale sur l'adoption de ce traité, et la Chambre des députés, sur la proposition de mon parent, M. Lestiboudis, aujourd'hui conseiller d'État et alors député de Lille, vota la dénonciation du traité pour une époque déterminée.

Le système politique inauguré depuis 1837 est venu changer toutes les garanties accordées précédemment aux intérêts agricoles et manufacturiers du pays. La constitution de l'Empire (article 6) donnait au chef de l'État le pouvoir de faire les traités de commerce ; mais comme cette constitution n'était point explicite sur la question de savoir si l'intervention du Corps législatif était ou n'était pas supprimée, un sénatus-consulte qui porte la date du 25 octobre 1852 est venu dire article 3 :

« Les traités de commerce faits en vertu de l'article 6 de la constitution, ont force de loi pour les modifications de tarifs qui y sont stipulées. »

Ainsi, fut supprimée l'intervention du Corps législatif, ainsi disparurent les précieuses garanties qui, depuis 1815, sauvegardaient les intérêts de tous. La France était en 1852 dans un tel affaissement politique, que l'opinion publique ne put pas se préoccuper de ce sénatus-consulte, et si notre attention fut éveillée à cette époque sur les dangers qu'il présentait, ce fut à cause d'une situation particulière.

Le sénateur Marchand, qui m'honorait de son attention, avait fait partie de la Commission du Sénat chargée d'examiner le sénatus-consulte ; il en avait vu les dangers, il l'avait combattu à bon droit, et si la majorité complaisante finit par se rallier à la proposition du gouvernement, ce fut à la suite de longs traitements, à la suite de promesses consignées au rapport de M. Troplong, par la création d'un conseil supérieur de commerce. Et en me faisant de récents M. Marchand me disait avec cette franchise qui était l'essence de son caractère : « Je veux bien donner à l'Empereur tout le pouvoir politique qu'il demande, mais le même pouvoir économique, jamais ! Ce serait lui donner la faculté de nous ruiner. »

Si M. Marchand avait vécu plus longtemps, il aurait vu la réalisation de ses craintes. Qu'étaient en fait, le gouvernement de l'Empereur ne put pas disposer à user de la faculté qui lui était accordée par le sénatus-consulte du 25 octobre 1852, et lorsqu'il voulut faire un pas dans la voie du libre échange, il vit, quelques années après, en 1856, présenter au Corps législatif une série de projets de loi ayant pour objet la suppression de la prohibition, et une foule de réductions sur les divers tarifs.

Telle était l'opinion de la France sur la question du système protecteur et du libre-échange, telle était l'opinion du Corps législatif, que le gouvernement, devant les manifestations qui se produisirent de toutes parts, dut retirer ses projets de loi, et déclara les ajourner à 1861. Ce fut la première fois que le gouvernement de l'Empereur recula devant les manifestations de l'opinion publique. Cependant, je dois le dire aujourd'hui, il est regrettable que les choses se soient passées ainsi ; je revoyais il y a quelques jours ces tarifs proposés par M. Ozennet, et je disais à moi-même : « Comment l'opinion publique, ainsi les études nationales étaient protégées par un droit spécifique de 30 p. 100. »

La proposition faite au Corps législatif fut regardée par toutes les industries françaises comme un avènement, et l'ajournement à l'échéance de 1861 fut entendue avec une anxiété générale.

Mais cet ajournement ne devait pas être d'aussi longue durée. Un incident politique d'une grande gravité vint précipiter le gouvernement dans la voie fatale où il s'était engagé et au lieu des tarifs protecteurs que nous aurions certainement obtenus l'intervention du Corps législatif, nous eûmes les tarifs actuels résultant de l'application du Sénatus-consulte de 1852.

Reportons nos souvenirs à 1859 et à la guerre d'Italie. Les armées françaises ont triomphé à Magenta et à Solferino ; le pape de Villafranca a créé une Italie fédérative.

Le Piémont ne s'accommoda pas d'une Italie fédérative, et il confia à son profit une loi unitaire, malgré les réclamations du gouvernement français. Cette unité de l'Italie créa, à la France une situation nouvelle et il ne nous est pas possible de permettre à la jeune Italie d'avoir en quelque sorte un pied en France

en conservant le Savoie et le comté de Nice. Ces deux provinces sont de ce côté des Alpes, dans le pays français, à deux pas de Lyon et de Toulon.

De là, l'annexion à la France du duché de Savoie et du comté de Nice. Cette annexion, provoquée en Angleterre un mécontentement universel. Nos voisins les Anglais avaient vu avec bonheur nos armées verser leur sang dans la guerre de Crimée pour une cause qui, était bien plus leur, et ils nous avaient d'autant plus applaudis que nous n'avions rien demandé en compensation de nos grands sacrifices. Nous sommes toujours assez riches pour payer notre dette, nous nous contentons de nous entendre appeler : la grande nation.

Dans la guerre d'Italie, les Anglais se mirent avec nous ; mais ils ne dépendèrent ni poudre, ni argent, et après la victoire, ils ne se firent pas faute de crier : Vive l'Italie unitaire ! Vive la France magnanime ! Aussi leur irritation fut-elle profonde ; lorsqu'ils apprirent que la Savoie et le comté de Nice furent annexés à la France, ils furent furieux ; ils se mirent à protester, et Lord Palmerston qui passait pour favorable à la France, fut sérieusement menacé par le parti Tory.

L'événement d'un ministère Tory dans ces circonstances critiques, et l'éclosion de la coalition des grandes puissances contre nous, c'était pour la France, l'isolement en Europe.

Ces événements se passaient à la fin de 1858, et c'est alors que l'illustre Cobden, l'apôtre du libre échange anglais, vint en France, afin de conjurer le choc de Palmerston en Angleterre et de produire des événements en faveur de son système économique.

Cobden demanda à plusieurs reprises une audience de l'Empereur, et cette audience lui fut finalement refusée ; il s'adressa alors au prince Napoléon, et par ses intermédiaires, il obtint enfin d'entrer aux Tuileries et il put communiquer à l'Empereur et ses appréhensions sur l'avenir de l'Europe, et ses moyens d'agir pour maintenir lord Palmerston. Il insista sur la nécessité de rendre à l'Empire la popularité dont il jouissait en Angleterre et il l'indiqua un traité de commerce comme devant rallier le ministère chancelier de lord Palmerston, les représentants des districts manufacturiers.

A l'instant même, le traité fut décidé ; l'ambassadeur anglais, et Cobden, se firent adresser de pleins pouvoirs pour négocier et les bases du traité de commerce furent arrêtées, entre les représentants anglais d'une part et MM. Rouher, Broche et Michel Chevalier, stipulant pour le gouvernement français.

Cette grave affaire fut conduite avec tous les mystères d'une conspiration ; les hommes les plus importants de l'empire, comme M. de Moroy, M. Billaut furent tenus complètement à l'écart, et ce n'est que le 3 janvier 1860 qu'une lettre impériale adressée au ministère de commerce vint apprendre à la France qu'une révolution économique venait de s'accomplir.

(La suite du prochain numéro)

Le Président : CH. DEJAGHER. Le Secrétaire : CH. JENKER. Rue de la Promenade, 52.

La Commission administrative de la Société Chorale a l'honneur d'informer ses membres honoraires que deux soirées de Physique amusante et de Prestidigitation leur seront offertes les 14 et 15 courant à 7 heures 1/2 précises.

La première, à laquelle les dames sont invitées, sera donnée le dimanche par M. et Mme Delemarre ; la seconde aura lieu le lundi et sera donnée par M. Sarrado Cordova.

voir bien considérer le présent avis comme une invitation à présenter leurs chevaux aux jours et heures sus-désignés à l'examen de M. l'inspecteur-général. Pour toute la chronique locale : J. RHOIX.

Affaire Troppmann

La Gazette des Tribunaux publie la note suivante relative à l'affaire Troppmann : Il est inexact que Troppmann ait fait des aveux au sujet du crime de Pantin. Nous croyons pouvoir affirmer que, loin d'être dans cette voie, l'inculpé persiste dans son système de mutisme absolu.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

MARIAGES. 6 novembre. — Yaceche Désiré, 19 ans, tailleur d'habits, et Gavois Louise, 27 ans, couturière. 8 novembre. — Vandevycken Ernest, 23 ans, peintre en bâtiments, et Vandepel Marie, 25 ans, fleuriste. — Blondot Alphonse, 23 ans, domestique, et Verriest Marie, 21 ans, servante. — Meeubout Henri, 33 ans, terrassier, et Vandendriestche Stephanie, 45 ans, couturière. — Masquiller Jo-eph, 23 ans, peigneur, et Opalfens Marie, 24 ans, journalière. — Moreels Charles, 28 ans, tisserand, et Deibecke Hortense, 30 ans, bobineuse. — Delooz Olivier, 43 ans, mécanicien, et Meurice Sidonie, 30 ans, journalière, et Debrines Auguste, 27 ans, tisserand. — Dupont Florentine, 31 ans, journalière. — Daelman Joseph, 26 ans, tisserand, et Verhaegen Elise, 24 ans, journalière.

NAISSANCES. Du 2 au 9 novembre inclusivement : 28 garçons et 30 filles.

DÉCÈS. 2 novembre. — Georges Félix, 26 ans, employé de commerce, place de l'Abattoir. Deleville Sophie, 17 ans, tisserande, rue de la Perche. Villette Jules, 27 ans, surveillant, à l'hôpital. Hennebo Sophie, 33 ans, journalière, à l'hôpital. Leudu Louis, 62 ans, teinturier, rue de Mouveaux. 3 novembre. — Lepers Louis, 33 ans, militaire pensionné, à l'hôpital. Lenard Alexandre, 63 ans, tisserand, Chemin de la Croix. 5 novembre. — Costeur Catherine, 73 ans, ménagère, rue de l'Hermitage. Gaeremynck Léandre, 39 ans, précepteur, au Cul de Four. 6 novembre. — Hespel Sylvie, 21 ans, journalière, rue du Bassin. Corrigy Louis, 55 ans, tisserand, rue de la Chaussee. 8 novembre. — Bouchez Hortense, 15 ans, femme d'enfants, à l'hôpital.

Il est décédé en outre : 11 garçons et 7 filles au-dessous de 10 ans.

On lit dans le Journal de l'Aisne : Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans votre journal différentes lettres de M. Delamarre d'Auffay (Seine-Inférieure), de M. Damay, de St-Quentin (Aisne), de mesdames Bigot et Poupelin du Mans, qui font connaître la gravité de tumeurs cancéreuses reconnues incurables, et guéries sans opération par le Docteur Cabaret de Paris, rue du Cherche midi, 89 ; j'entends dire autour de moi par les opposants du docteur : « La guérison n'est pas solide, le mal reparaît. Je crois de mon devoir de répondre à ces personnes : « Ma femme était atteinte d'une tumeur au sein, droit que l'opération n'eût pas guérie ; je la confiai au Docteur Cabaret, qui la soigna dans sa maison de santé de Billancourt. Depuis bientôt trois ans, la guérison est complète, et rien ne s'est fait ordinairement. »

L'intérêt de l'humanité et la reconnaissance m'obligent à publier ces quelques lignes. Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations respectueuses. Azambre. Guise, 28 septembre 1869. 9240

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugghe, dentiste

Rue de l'Hospice, 40, Roubaix

Nouveaux dentiers sans ressorts, extraction et prothèse garantie en huit jours.

Tous les jours Consultations gratuites de midi à deux heures.

M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Avis

M^{lle} Adèle de Martel a l'honneur d'informer les familles qui ont bien voulu lui témoigner leur confiance, qu'elle est de retour à Roubaix, et qu'elle donnera, comme par le passé, des leçons et répétitions de langue française. 51, rue Saint-Antoine. 9343

M. Bertelle

licencié en droit, ancien notaire rue d'Inghem, 65

Consultations sur toutes affaires civiles et commerciales — Rédaction de tous actes et traités — Représentation devant le Tribunal de commerce et la Justice de paix.